

# Restos, droits sociaux et autres

## Une équation difficile :

Un vaste sujet, sujet qui revient souvent **lors des inscriptions et des échanges** au moment de la distribution par exemple + Une réglementation complexe qui en effraie plus d'un + Un souci constant des Restos au plan national = Quelle solution dans les centres ?

D'accord, il n'existe pas de réponse toute faite applicable partout mais cela n'empêche pas de voir ce qui peut se faire.

## Le cas du Doyenné à Angers

D'un côté beaucoup de familles inscrites dont **de nombreux demandeurs d'asile**.

En face les inscripteurs-orienteurs qui, dès que le sujet devient complexe, se tournent **vers le duo formé par Brigitte et Chantal** (l'honnêteté commande de mentionner aussi Monique).

La première exerça en qualité de juriste, la seconde comme cheffe-comptable.

**Ecouter, Encore Ecouter** telle pourrait être l'antienne de nos deux « spécialistes », antienne à laquelle il convient d'ajouter les refrains suivants **Analyser, Encore Analyser** puis **Se renseigner, Encore se renseigner** pour aboutir à **Orienter et Suivre**.



- **Ecouter** : C'est être en alerte pour **détecter les manques en matière de droits sociaux** et ce dans tous les domaines, **retraites, droits de la famille, RSA, droits des étrangers...**
- **Analyser** : C'est détailler point par point chaque dossier. En effet chaque famille arrive avec son histoire. **Elle peut ne pas connaître ses droits** mais elle peut aussi être suivie par une personne ou structure et dans ce cas les informations sont à recouper. Cette phase suppose **une connaissance en temps réel des textes, et par la lecture régulière des publications, et par le suivi des formations proposées au plan national.**
- **Se Renseigner** : Par des contacts avec les administrations **pour interroger sur la situation des personnes, les démarches déjà effectuées et les droits auxquels elles peuvent réellement prétendre** (Caf, RSA, Logement, APL...)
- **Orienter et Suivre** : Il ne s'agit pas de faire les démarches mais **de savoir si les personnes sont capables de les faire** et, dans le cas contraire, **orienter vers les intermédiaires compétents**. Pour cette étape la connaissance et les liens avec les acteurs sociaux locaux est essentielle.

**Fixer des rendez-vous pour voir** si le dossier progresse normalement : **Environ 10 cas par mois sont examinés.**

**Depuis quelques temps les administrations** réalisent qu'elles doivent aller à la rencontre de leurs administrés.

Ainsi, en 2018, a été signé, au niveau de l'agglomération d'Angers, **une convention de partenariat entre le Barreau d'Angers et le centre National d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)**, convention aux termes de laquelle ces deux organismes tiendraient des permanences au centre du Doyenné. La première (1/2 journée par mois) traite plutôt **des droits des étrangers**, la seconde (une demi-journée par mois) des questions relevant **du droit des femmes et familles**. Le duo Brigitte-Chantal gère et prépare les rendez-vous.



**Et alors ?**

Bien sûr c'est Angers, bien sûr ils ont tout là-bas, local, administrations, bénévoles nombreux parmi lesquels il est plus aisé de trouver les personnes adéquates...C'est vrai. Parmi tout ce dispositif il y a peut-être dans les autres centres, et même sans doute, des actions déjà engagées.

**Merci à Brigitte et Chantal pour leurs explications.**

*Claude Boissenot, mai 2024*